

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 10/02/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal FLURIN,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET

Votants : 10
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Alexandra FRONTY

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_011 - Objet : Réhabilitation et restructuration du refuge Wallon-Marcadau : Avenant N° 2 au marché OPC

Le président expose que dans le cadre de l'opération de restructuration/réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, un marché d'ordonnancement, pilotage et coordination de travaux avait été attribué au prestataire Joël BASSI ; marché notifié en date du 06/04/2018 pour un montant de 44.450,00 € HT.

Cette proposition de prix avait été établie initialement sur une base de durée du marché de 2 mois de préparation, 15 mois de suivi de chantier et 1 mois de réception.

Etant donné les prestations complémentaires fournies durant la pause hivernale 2020/2021 et l'allongement de délai des travaux constaté en 2021, après négociation avec le titulaire du marché, un avenant 1 a été notifié en date du 20/08/2021.

Incidence financière : + 6.377,00 € HT.

En effet, les différents aléas de chantier dus à la crise sanitaire, la pénurie de matériaux, les conditions météorologiques et la défaillance de certaines entreprises, pour lesquelles l'application de pénalités a été actée, amènent à une poursuite du chantier jusqu'à un délai recalé à fin mai 2022.

A ce titre, une nouvelle proposition d'honoraires complémentaires a été présentée par Joël BASSI, puis négociée pour déterminer un forfait de prestations OPC **liées au suivi des travaux** jusqu'à l'achèvement de ce chantier (y compris les aménagements extérieurs). Ce forfait de 8 016.00 € HT se limite toutefois à une échéance fixée à fin juillet 2022. La phase de réception comprise dans le contrat initial et intervenant en complément du suivi des travaux n'est pas concernée par ces modifications.

Cet accroissement du volume des prestations se justifie en outre par le fait que Joël BASSI témoigne d'un sérieux et d'un investissement certains sur le suivi du projet et que cette mission d'OPC ne pourrait souffrir d'un changement de prestataire en cours de chantier. Ainsi, une négociation sur une base de prix en date d'avril 2018 a été privilégiée en lieu et place d'une nouvelle mise en concurrence.

L'ensemble de ces éléments conduit aux modifications suivantes :

- Montant de l'avenant n°2 : + 8.016,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 58.843,00 € HT
- + 14.393,00 € HT par rapport au montant du marché initial, soit + 32,38 %.

Outre le fait que Joël BASSI témoigne d'un sérieux et d'un investissement certain sur le suivi du projet, il est à noter que la mission d'OPC ne pourrait souffrir d'un changement de prestataire en cours de



chantier. Ainsi, il n'a pu être procédé à l'ouverture d'une nouvelle mise en concurrence, mais une négociation sur une base de prix en date d'avril 2018.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE CONTRACTER** avec le prestataire Joël BASSI un deuxième avenant au marché OPC lié aux travaux de réhabilitation et de restructuration du refuge Wallon-Marcadau à Caunterets dans les conditions pré-citées.
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_011-DE